

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV Motu proprio relatif aux indulgences. — V Un monument au Père Hennepin. — VI Aveu d'un protestant. — VII Ordinations. — VIII Couvent de Saint-Laurent. — IX Les Sœurs de la Providence de Montréal. — X Apostolat de la prière.

AU PRONE

Le dimanche, 21 août

On annonce :

Les fêtes du S. Cœur de Marie et de S. Barthélemy ;

Dans le dioc. de Joliette, mercredi 6^e anniv. du sacre de Mgr l'évêque.

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 21 août

Messes basses partout et messe chantée dans les chapelles semi-publiques :

De saint Joachim, *double de 2^e cl.* ; mém. de sainte Jeanne-Françoise de Chantal et du 14^e dim. ; préf. de l'Assompt. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de l'Oct. de l'Assomption, 2^e de sainte Jeanne Françoise de Chantal, 3^e du dim., 4^e des saints Thimothée et comp. Mm.

Messe chantée dans les églises et chapelles publiques :

De l'ASSOMPTION, *double de 1^e cl.* (comme le 15) ; mém. de saint Joachim et du 14^e dim. ; préf. de l'Assompt. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de saint Joachim et du dim.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 août

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 25 août, saint Louis (Montréal et Terrebonne) ; du 28 août, saint Augustin ; du dim. précédent, saint Joachim (Pointe Claire).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — De ce dimanche, S. Cœur de Marie (Plaisance); du dim. précédent, saint Joachim (Châte-à-Blondeau).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTE. — De ce dimanche, S. Cœur de Marie (Granby); du 25 août, saint Louis (Bon-Secours); du 27 août, saint Césaire; du dim. précédent, saint Joachim.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 25 août, saint Louis.

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Du 25 août, saint Louis (Westbury); du 28 août, saint Augustin (Woburn).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Du 25 août, saint Louis (Blanford); du 26 août saint Zéphirin (Courval); du dim. précédent saint Joachim.

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Du 21 août, sainte Jeanne-Françoise de Chantat (Île Perrot); de dim. dernier, saint Joachim (Chateauguay).

DIOCÈSE DE PEMBROKE. — Du 25 août, saint Louis (Wasawasa); du 26 août, saint Zéphirin (Mackey Station); du dim. précédent, saint Joachim. (Deux-Joachims).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 24 août, saint Barthélemy; du dim. précédent saint Joachim. J. S.

Prières des Quarante-Heures

JEUDI,	25	AOUT	— Ecole de Réforme.
SAMEDI,	27	“	— Boulevard-Saint-Paul.
LUNDI,	29	“	— Saint-Hippolyte.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 10 juillet 1910.



Le débat qui vient d'avoir lieu à la Chambre italienne sur l'école a été symptomatique. On sait que le ministre de l'Instruction Publique est un des deux anticléricals qui sont dans le cabinet, le prix des votes de l'extrême-gauche; et naturellement le ministère devait donner des gages. Toute l'habileté de M. Luzatti, et, il faut le reconnaître, elle est très grande, avait été d'éviter la précision de son attitude. Placé entre les groupes de l'extrême-gauche et le reste de la Chambre qui est conservateur, il lui fallait, pour gouverner, l'union des deux partis: d'où la nécessité pour lui de louvoyer

et de content
détacher de
premier minis
dans ses main
un symptôme
qué d'embouc
au monde enti

— Le projet
tion Publique
munes et aux
énorme. D'abo
remplaçait par
général en tyr
pour nous dispe
tuant aux comm
lité c'est-à-dire
demain, contre
chose à changer
cela ne fait pas l
crié contre les g
révolution orga
curantisme voul
mieux les asserv
Après cinquante
incontestable) l'
bétisme la derni
l'Espagne. Cela
critique est aisée,

— Il y avait
beaucoup à faire
réforme qui, dan
truction laïque, g

et de contenter les uns sans donner aux autres motif de se détacher de lui. M. Luzzatti est depuis l'ère chrétienne le premier ministre juif. Pour la première fois, un fils d'Israël a dans ses mains le sort d'une grande nation catholique. C'est là un symptôme des temps ; et les feuilles juives n'ont point manqué d'emboucher les trompettes du Temple pour faire savoir au monde entier cette victoire inespérée, gage d'autres succès.

— Le projet présenté par M. Credaro, ministre de l'Instruction Publique, substituait pour l'enseignement l'État aux communes et aux provinces ; cela n'avait l'air de rien et c'était énorme. D'abord cela diminuait l'autorité communale et la remplaçait par une centralisation qui pouvait facilement dégénérer en tyrannie. La France nous en offre assez d'exemples pour nous dispenser de fournir d'autres preuves. L'État se substituant aux communes arrivait forcément à leur imposer sa neutralité c'est-à-dire son hostilité, actuellement latente, déclaré demain, contre la religion de Notre-Seigneur. Qu'il y eut quelque chose à changer dans l'organisation de l'enseignement en Italie cela ne fait pas l'objet d'un doute. Les Italiens, qui avaient tant crié contre les gouvernements qu'ils avaient remplacés par la révolution organisée, qui leur reprochaient si vivement « l'obscurantisme voulu dans laquelle ils tenaient les peuples pour mieux les asservir », n'ont pas pas été de meilleurs maîtres. Après cinquante ans de domination incontestée (je ne dirai pas incontestable) l'Italie est encore au point de vue de l'analphabétisme la dernière de l'Europe. Elle est même au-dessous de l'Espagne. Cela prouve au moins la vérité du proverbe : *La critique est aisée, mais l'art est difficile.*

— Il y avait donc non seulement quelque chose mais beaucoup à faire. Et c'est ce qui a servi de tremplin pour une réforme qui, dans la pensée du ministre, devait aboutir à l'Instruction laïque, gratuite et obligatoire. La laïcité était d'ailleur

ce qui lui tenait le plus à cœur. La loi a donc été présentée ; mais combattue vigoureusement par les députés conservateurs et catholiques, elle a été considérablement amendée. Certes elle est encore mauvaise, mais il s'en faut qu'elle le soit autant que M. Credaro l'aurait voulu. Puis il y aura la discussion du Sénat, et la Chambre Haute, qui jouit de plus d'indépendance, fera encore des retouches. L'extrême-gauche aurait voulu que les sénateurs votassent la loi avant d'aller en vacances ; mais le Sénat veut examiner la chose sérieusement, et c'est seulement en novembre qu'on pourra en reparler.

— Un proverbe italien dit que *chi va piano va sano* ; c'est dire que le temps ne compte presque pas dans ce bienheureux pays et que, selon une boutade de M. Poubelle, alors ambassadeur près du Vatican, il n'y a que le temps pour les affaires urgentes. C'est bien cet axiome que l'on applique à l'église de Saint-Roch à Rome. L'église de San Rocco se trouve sur la via di Ripetta, en face de l'ancien port du Tibre maintenant démolí pour faire les digues du fleuve. L'église n'est pas très ancienne, car elle remonte aux temps d'Alexandre VI en 1499, et fut édifíée par la société des bateliers du Tibre. Restaurée en 1657, la façade date de 1834 en suite d'un legs pieux fait à cette intention. Cette église située sur les bords du Tibre devait être certainement influencée par les travaux des quais. Pour les faire, on avait dû creuser le sol à une grande profondeur, ce qui déchaussait les fondations de l'édifice. De là des lézardes qui se manifestèrent en 1893. On y continua cependant le culte, mais les lésions devenaient menaçantes et s'étendaient de plus en plus. Comme réponse aux recours faits aux diverses administrations en dommages intérêts, la ville offrit en 1904 1,500 francs et au mois de septembre faisait fermer l'église, dont la stabilité devenait un péril pour les fidèles. Le curé mit alors en marche la machine gouvernementale, et ce fut long. Au milieu de juin 1908 seulement le ministère fut

condamné à 1 francs. On se ce, travail ton la grande qua nouvelle assie la grâce du Se derniers cette tout le quartie vénération, c. teur contre les viennent et les

— On en a 1867. Tous les grande process Ce saint avait Or la ville d'Al tifical, en 1885 Saint-Roch. Au sante démonstr lendemain, et j Français qui se son nom, regar tous les habitar balançait lourd pouvait lentem matin Albano et dans la jour droyante. En tr fuir s'empressè d'Albano, vint a et mourut victir allèrent à Frasc que cinq ou six

condamné à payer une somme 99,000 francs et la ville 15,000 francs. On se mit alors aux travaux de consolidation de l'édifice, travail toujours long et délicat principalement à cause de la grande quantité de matériaux auxquels il fallait fournir une nouvelle assiette. Mais avec la constance du nouveau curé et la grâce du Seigneur on est venu à bout de tout, et ces jours derniers cette église a été rendue au culte à la grande joie de tout le quartier. Dédiée au saint Montpelliérin elle est en grande vénération, car saint Roch est considéré comme le protecteur contre les maladies infectieuses de quelque côté qu'elles viennent et les habitants ont une grande confiance en lui.

— On en a eu un exemple frappant à Albano et Frascati en 1867. Tous les ans on fêtait solennellement à Albano par une grande procession et un feu d'artifice la fête de saint Roch. Ce saint avait d'autre part à Frascati une église très fréquentée. Or la ville d'Albano, bien qu'on fût encore sous le pouvoir pontifical, en 1885, refusa cette année de fêter solennellement la Saint-Roch. Au contraire Frascati avait le 16 août fait une imposante démonstration de foi et d'amour à son saint protecteur. Le lendemain, et je tiens ces détails d'un directeur du Séminaire Français qui se trouvait alors à Albano. Le R. P. Daum, c'est son nom, regardait le coucher du soleil dans la mer. Il vit, et tous les habitants avec lui, un nuage d'un rouge brique qui se balançait lourdement sur les flots, et qui vers les 7 heures se mouvait lentement dans la direction de la côte. Le lendemain matin Albano était enveloppé de cette nuée lourde et pesante et dans la journée le choléra se déclarait d'une façon foudroyante. En trois jours il y eut six cents morts. Ceux qui purent fuir s'empressèrent de le faire ; le cardinal Altieri, évêque d'Albano, vint au contraire de Rome pour consoler son peuple, et mourut victime du fléau. Parmi ceux qui fuirent beaucoup allèrent à Frascati, et ils furent indemnes. On remarqua même que cinq ou six personnes qui, déjà atteintes du mal, s'étaient

ependant trainées à Frascati, y guérissent. Cette protection si visible accrut l'amour des *Frascatani* envers saint Roch qui les avait si bien défendus contre le fléau.

— Tous ceux qui sont allés en Italie connaissent le *Campanile* de Pise, ou pour mieux dire la tour penchée de Pise. Comme dans bien d'autres endroits, la *turris campanaria* est détachée de l'édifice principal. Cela tient à des raisons locales et aussi à la préoccupation de ne pas faire participer l'église aux vibrations que les cloches déterminent dans la tour. On sait encore que la tour fut à l'origine construite verticale, mais quand les murs ornés de leurs gracieuses colonnettes furent arrivés tout près de la hauteur qu'ils devaient atteindre, les fondations fléchirent et la tour s'inclina. Les architectes cherchèrent alors à remédier à l'inconvénient et surélevèrent les colonnes du côté où penchait la tour pour ramener le centre de gravité dans l'intérieur des fondations. Cette œuvre, bijou du XIV^e siècle, (commencée en 1174, elle fut terminée en 1350) a 54,50 mètres de hauteur, et la déviation était de 4,30 mètres, soit 86 millimètres et demi par mètre. C'est à cause de cette déviation considérable, qui favorise les crimes, qu'on ne permet de monter sur la tour qu'au nombre de trois. Une personne pourrait être tentée de se suicider ; et si deux personnes montaient, nul ne garantirait le gardien qu'un des visiteurs ne jetât son compagnon par-dessus la balustrade. Cette merveille d'architecture a été étudiée par tout le monde, sauf par les Italiens. En 1829, les Anglais Creusy et Taylor passèrent à Pise de longs mois pour se rendre compte de l'inclinaison de la tour et en rechercher les causes. En 1859, M. Rohaut de Fleury fit sur le même monument des travaux analogues. En 1900, un architecte américain de Brooklyn s'occupa de recherches identiques. Les Italiens eux-mêmes sont contents de regarder faire les étrangers.

— Or, une nouvelle vient de se faire jour et a ému profondément les

mesures prises pour les travaux sur la tour, qui penche de 9 centimètres par mètre, tendu du haut vers le bas, tandis qu'au sommet un accroissement

— On s'est d'autant plus inquiété ; et pour le cardinal M... ment le son de la *fiesco* qui pèse sur la tour, pourraient qu'au sommet, les autres cloches, faire osciller la tour, qui vient d'être terminée, les bureaux, les mauvais généraux, défaire l'œuvre de la tour, tombe et se renverserait à leur place, là pour dire que

— La situation du Saint-Siège est grave depuis la Révolution française, importante de la langue allemande, maintenant un grand pape à Rome, et le Vatican, une légation p...

dément les Italiens. l'inclinaison de la tour augmente. Des mesures prises, il résulte qu'en 80 ans, à partir des premiers travaux sur la tour, l'inclinaison s'est accrue de 5 millimètres et demi par mètre, ce qui revient à dire que l'axe de la tour de Pise penche de 92 millimètres par mètre. En 1829, un fil à plomb tendu du haut de la tour s'écartait de 4m, 30 mètres de sa base tandis qu'aujourd'hui il s'écarte de 4,70 mètres, ce qui produit un accroissement d'inclinaison de 0,40.

— On s'est préoccupé avec raison de la stabilité de la tour, d'autant plus qu'on peut craindre que le mouvement ne continue ; et pour première mesure préventive, d'accord avec le cardinal Muffi, archevêque de Pise, on a suspendu provisoirement le son des deux plus grosses cloches, l'*Assunta* et il *Crocefisso* qui pèsent chacun 4,000 kilogs et dont les vibrations ne pourraient que porter préjudice à la tour. On sonnera les autres cloches, mais non plus à la volée. On se contentera de faire osciller leur battant. Puis, entre temps, la commission qui vient d'être nommée fera des études, prendra des conclusions, les bureaux s'en occuperont, le génie civil, qui est bien le mauvais génie des constructions en Italie, s'empressera de défaire l'œuvre de ses prédécesseurs. Et il se peut bien que la tour tombe un jour où l'autre, au moment où les études arriveraient à leur terme. L'histoire du Campanile de Venise est là pour dire que ce n'est point une charge.

— La situation diplomatique de l'Allemagne vis-à-vis du Saint-Siège est aujourd'hui différente de ce qu'elle était avant la Révolution. Alors la nonciature de Cologne était la plus importante des nonciatures et s'occupait de tous les pays de langue allemande. Depuis la situation s'est modifiée. Il y a maintenant une représentation diplomatique de la Bavière à Rome, et le Vatican entretient un nonce à Munich. Il y a aussi une légation prussienne à Rome, mais par contre il n'y a pas de

nonce à Berlin. Or, à l'occasion de l'encyclique *Elitæ sæpe* et du tapage fait autour d'elle, tapage qui ne reposait sur rien mais était voulu par la secte maçonnique, on s'est demandé pourquoi le Souverain-Pontife faisant des actes qui n'intéressent point la seule Prusse, mais toute l'Allemagne, pourquoi celle-ci, c'est-à-dire l'empire allemand, n'aurait pas un représentant auprès du Saint-Siège. Cette ambassade entraînerait forcément la suppression de la légation de Prusse et de l'ambassadeur de Bavière, mais aurait pour effet de concentrer dans les mains de l'Empereur toute la diplomatie pontificale par rapport à l'Allemagne. Dans quel but ce ballon d'essai a-t-il été lancé ? On l'ignore encore. Mais ce que l'on peut affirmer c'est que cette nouvelle n'a absolument rien de fondé, et que la Prusse comme la Bavière continueront à avoir à Rome leur chargé d'affaires. Ce n'est pas à dire qu'englober toute l'Allemagne dans une unique représentation ne fut pas une bonne mesure : elle permettrait au Saint-Siège de s'occuper de l'état misérable de la religion catholique dans le Saxe, les deux Mecklembourgs, le Brunswick et dans d'autres états qui n'ont point de représentation auprès du Vatican et probablement ne désirent pas en avoir. Mais si le projet est séduisant pour la centralisation allemande, il n'est point pour cela dans la voie de la réalisation ; et l'on peut affirmer, sans crainte d'errer, qu'au Vatican comme à Berlin, personne n'y a sérieusement pensé.

— Toutefois il est permis de tirer de cet état d'esprit une indication précieuse, c'est que les pays protestants font plus de cas d'une représentation auprès du Saint-Siège que le gouvernement français. Pendant que M. Briand déclare avec hauteur ne pas vouloir causer avec le Saint-Siège qu'il ignore, le gouvernement allemand cherche toutes les occasions pour causer davantage. Et ce faisant, il est persuadé de faire de la bonne politique.

DON ALESSANDRO.

MOTU



ANS u
Pont
Cons

cerne les indu
conçédées anté
ne s'appliquen
licitées, soient
mesure est app
de bénir les c
faveur des fidé

Il semblait n
dulgences, les p
devaient être
peine de nullit
par le Saint-O

Doivent être
ments portant
n'ont pas été e

Comment r
par les burea
cuments porten
avec la signatu
tion ou d'un su
ces caractères
de les soumettr

Ne sont pas
les brefs, pouv
des Brefs, des
dulgences et des
privilèges.

Tous les pou
ou des chefs d'o
autel privilégié

MOTU PROPRIO RELATIF AUX INDULGENCES

DANS un *Motu proprio* du 7 avril dernier, le Souverain-Pontife rappelle que, par la constitution *Sapienti Consilio*, il a confié au Saint-Office tout ce qui concerne les indulgences et ordonne que toutes les indulgences concédées antérieurement, soit générales, soit particulières, qui ne s'appliquent pas uniquement aux personnes qui les ont sollicitées, soient soumises à la révision du Saint-Office. La même mesure est applicable aux pouvoirs accordés à tous les prêtres de bénir les objets pieux et d'y attacher des indulgences en faveur des fidèles.

Il semblait résulter des termes du *Motu proprio* que les indulgences, les pouvoirs d'indulgencier accordés avant le 7 avril devaient être soumis au Saint-Office, dans les six mois sous peine de nullité. On a écrit à Rome et voici la réponse donnée par le Saint-Office lui-même.

Doivent être soumis à la révision du Saint-Office : les documents portant concessions d'indulgences et de pouvoirs qui n'ont pas été enrégistrés par les bureaux compétents.

Comment reconnaître si les documents ont été enrégistrés par les bureaux compétents ?-- Il suffit de vérifier si ces documents portent le sceau de la Congrégation qui les a délivrés avec la signature du cardinal préfet de cette même Congrégation ou d'un substitut. -- Si les feuilles de concession n'ont pas ces caractères d'authenticité, il y a lieu, pour plus de sûreté, de les soumettre au Saint-Office.

Ne sont pas sujets à révision, mais conservent tout leur effet, les brefs, pouvoirs authentiques émanant de la Secrétairerie des Brefs, des Mémoires, de la Sacrée Congrégation des Indulgences et des chefs d'ordres délégués pour accorder certains privilèges.

Tous les pouvoirs et indulgences obtenus des Congrégations ou des chefs d'ordres ayant qualité pour les accorder, tels que : autel privilégié local ou personnel, faculté de donner aux croix,

médailles, chapelets, etc., les indulgences apostoliques et de sainte Bridgitte, de bénir et d'indulgencier les scapulaires du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de l'Immaculée-Conception, d'appliquer aux croix les indulgences du Chemin de la Croix, de rosarier les chapelets, de bénir les médailles de Saint-Benoit, restent valides.

Il en serait de même, semble-t-il, des pouvoirs concédés, en faveur des fidèles et des prêtres, par les œuvres de la Propagation de la Foi, de la Sainte-Enfance et de Saint-François-de-Sales.

Voici, au reste, sur ce sujet, une décision du Saint-Office, portant la date du 15 juin 1910. Elle revêt la forme d'une consultation, et se lit comme suit.

A la première question ainsi conçue :

Faut-il soumettre à la reconnaissance du Saint-Office les concessions d'indulgences et de facultés concernant les indulgences obtenues avant le 1er novembre 1908, de l'ancienne S. Congrégation des Indulgences et des Secrétaireries des Brefs et des Mémoires ?

Il a été répondu : NON.

2e question. — Faut-il soumettre les dites concessions provenant de la Secrétairerie des Brefs postérieurement au 1er novembre 1908, et toutes celles qui, soit avant, soit après le 1er novembre 1908, provenaient de tout autre *Office* ou *Dicastère* du Saint-Siège que ceux énoncés dans la première question ?

La réponse a été : OUI.

3e question — Les indulgences et facultés concernant les indulgences obtenues avant le 1er novembre 1908 par toute autre voie que celle des susdits *Offices* ou *Dicastères* du Saint-Siège, doivent-elles être soumises à la reconnaissance du Saint-Office sous peine de nullité ?

La réponse a été : OUI.

4e question. — Faut-il soumettre à la reconnaissance du Saint-Office les facultés qui, en vertu d'un privilège apostolique, sont accordées par les Ordres religieux, comme leur étant propres,

pour bénir
autres objets
les Frères-Pr
la Croix, pa
Mont-Carme
gences ?

La réponse



PRES
cair
de s

l'honneur.

Les Églises
vaux et leurs
d'une façon v

Saint Fran
Père Maginc
(Californie),
même état de
naissance des

Le onze ma
du *découvrou*
gara, était glo

C'est à l'ini
N. Y., que cet
sion des chât
qui pût altère
comité d'exéc
tive serait po
connu sous le

pour bénir les images, chapelets, scapulaires, médailles et autres objets semblables : (par exemple, pour les Rosaïres, par les Frères-Prêcheurs ; pour les Crucifix servant de Chemin de la Croix, par les Frères-Mineurs ; pour les Scapulaires du Mont-Carmel, par les Carmes, etc.), et y attacher les indulgences ?

La réponse a été : NON.

UN MONUMENT AU PERE HENNEPIN



PRES avoir été à la peine, les missionnaires franciscains qui ont confié au sol américain l'humble grain de sénevé cru en arbre immense, sont décidément à l'honneur.

Les Églises américaines qu'ils ont fécondées par leurs travaux et leurs souffrances leur témoignent leur reconnaissance d'une façon vraiment digne de leur prospérité.

Saint François Solano, l'apôtre du Pérou ; le Vénérable Père Magino Catala, l'apôtre des Indiens de Santa-Clara (Californie), le Père Junipère Serra, le pionnier-apôtre de ce même état de Californie, ont ces années dernières, vu la reconnaissance des peuples se manifester à leur égard.

Le onze mai dernier, le Père Louis Hennepin, compagnon du découvreur *La Salle*, le premier apôtre des rives du Niagara, était glorifié à son tour aux Chûtes Niagara.

C'est à l'initiative des *Knights of Columbus* réunis à Buffalo, N. Y., que cette belle cérémonie a eu lieu. Comme la commission des chûtes s'était opposée à l'érection de tout monument qui pût altérer le caractère unique du site merveilleux, le comité d'exécution décida qu'une simple plaque commémorative serait posée sur un énorme bloc de rochers situé à l'endroit connu sous le nom de "Hennepin's View" juste en face des

chûtes. Cette plaque, en bronze, porte l'inscription suivante (1) :

HENNEPIN VIEW
NEAR THIS SPOT STOOD
FATHER LOUIS HENNEPIN

FRANCISCAN MISSIONARY AND CHRONICLER
OF LA SALLE'S EXPEDITION, 1678-9.

HE WAS THE FIRST TO PREACH THE GOSPEL
ON THE NIAGARA FRONTIER AND THE FIRST
WHITE MAN WHO SAW AND DESCRIBED THE

FALLS OF NIAGARA

ERECTED BY KNIGHTS
OF COLUMBUS. 1910.

Le dévoilement de ce monument commémoratif a donné lieu, sur l'incomparable théâtre que forme le site, à une grandiose cérémonie d'un caractère patriotique et religieux, sous la présidence de Mgr Charles H. Colton, évêque de Buffalo, en présence d'un clergé distingué et nombreux où figurait le R. P. Gardien des Franciscains de Buffalo, et près de 3,000 spectateurs.

Il y eut des discours où furent exaltés les travaux du R. P. Hennepin, apôtre du Christ et pionnier de la civilisation. Le R. P. Anselme Kennedy, o. f. m., remercia le comité au nom de l'ordre franciscain. A plusieurs reprises, l'immense assemblée chanta d'une voix qui semblait rivaliser avec le gron-

(1) Traduction : Site Hennepin. Près d'ici s'arrêta le Père Louis Hennepin, missionnaire franciscain et historien de l'expédition La Salle 1678-79. Il fut le premier à prêcher l'Évangile sur les confins du Niagara, et le premier blanc qui vit et décrivit les chutes. Ce monument a été érigé par les chevaliers de Colomb, 1910.

dement form
tête découve
la cérémonie,
Saint, nous
Cette cérér
tants.

A U cou
vill
des

ouvriers, le
la permission
Et — natur
permission —
cupe comme i
c'est l'Eglise
l'Eglise catho
destinée à d
table Eglise d
citoyens de ce
lique ”.

Le dimanch
tions suivantes

Pour la Soci
Mahon.

Pour le diocè

Pour le diocè

dement formidable de la chute. Elle exécuta ainsi, debout, tête découverte, le chant patriotique *America* puis pour finir la cérémonie, l'hymne *Holy God, We Praise Thy name ! Dieu Saint, nous invoquons votre Nom !*

Cette cérémonie restera gravée dans la mémoire des assistants.

(D'après le *St. Anthony's Messenger*.)

AVEU D'UN PROTESTANT

AU cours d'un éloquent plaidoyer pour obtenir de la ville de Philadelphie la création de parcs à l'usage des enfants pauvres qui s'étiolaient dans les quartiers ouvriers, le R. Talmage, un ministre presbytérien, demandait la permission de "choquer" quelques-uns de ses auditeurs. Et — naturellement sans attendre qu'on lui octroyât cette permission — voici ce qu'il dit : " La seule Eglise qui s'occupe comme il convient du développement spirituel de l'enfant, c'est l'Eglise catholique. Aussi, grâce à ses écoles paroissiales, l'Eglise catholique — retenez bien ce que je vous dis — est destinée à devenir l'Eglise universelle en Amérique, la véritable Eglise de l'avenir. Le *Credo* qui réunira un jour tous les citoyens de cette République, c'est le *Credo* de l'Eglise catholique ".

ORDINATION

Le dimanche, 24 juillet, Mgr l'archevêque a fait les ordinations suivantes à l'église Saint Joseph :

Sous-diacres

Pour la Société de Jésus : G. Robichaud. W. Dunn. T. MacMahon.

Diacre

Pour le diocèse de Montréal : M. H. Brien.

Prêtre

Pour le diocèse de Montréal : M. A. Lepage.

Le lundi, 25 juillet, Mgr l'archevêque a fait, à la cathédrale, les ordinations suivantes :

Diacres

Pour la Société de Jésus : G. Robichaud, W. Dunn, T. MacMahon.

Prêtres

Pour le diocèse de Montréal : MM. H. Brien, W. Labrosse, O. Maurault, O. Rolland.

Le dimanche, 31 juillet, Mgr l'archevêque a fait les ordinations suivantes à l'église de Saint Grégoire-le-Thaumaturge :

Prêtres

Pour la Société de Jésus : W. Dunn, T. MacMahon.

Pour la Congrégation de Sainte-Croix : T. Kearney, F. McBride, P. McBride.

COUVENT DE SAINT-LAURENT

E mardi, 2 août, le Révérend Père G.-A. Dion, c. s. c., provincial, présidait une cérémonie religieuse à la maison-mère des Sœurs de Sainte-Croix et des Sept-Douleurs, à Saint-Laurent.

Ont revêtu le saint habit : Mlles Déméris Pelletier, de Nashua, dite Sœur Marie de Sainte-Adelina ; Valéda Jetté, de Wauregan, Conn., dite Sœur Marie de Sainte-Elleuthère ; Stella Taupier, d'Adams, dite Sœur Marie-Réparatrice ; Mary McNamara, de Montréal, dite Sœur Marie de Sainte-Ita ; Flore Paquette, de Saint-Eustache, dite Sœur Marie de Sainte-Flavienne ; Ernestine Vachon, de Somersworth, dite Sœur Marie de Sainte-Fortunata.

Ont émis les vœux temporaires : Sœur Marie de Sainte-Fébronie ; Sœur Marie de Saint-Maurice ; Sœur Marie de l'Eucharistie ; Sœur Marie de Sainte-Irma ; Sœur Marie de Sainte-Clémence ; Sœur Marie de Sainte-Léonidas ; Sœur

Marie de Saint-
Sœur Marie-A
Sœur Marie de
Sœur Marie d
Reine ; Sœur M
Sainte-Justine
Marie de Saint-

Ont prononc
Elphège ; Sœu
Paul-l'Ermite ;
Marie de Sain
Sainte-Florina ;
Philippe de Né
L'allocution
phile, o. f. m. Q
parents et amis

LES SŒUR

ES Sœur
ont él
supéri
générale de la
Mère Marie-An
depuis douze an
pas être réélue
On peut juger
générale si l'on
par la Mère G
noviciats, dont l
troisième à Van

De ces nomb
Etats de Washin
fornie ; & dans

Marie de Saint-Bonaventure ; Sœur Marie de Saint-Armand ; Sœur Marie-Auxiliatrice ; Sœur Marie de Saint-Germain ; Sœur Marie de Sainte-Marcienne ; Sœur Marie de Saint-Elie ; Sœur Marie du Saint-Rédempteur, Sœur Marie de Sainte-Reine ; Sœur Marie de Saint-Cyr, *vocales* ; Sœur Marie de Sainte-Justine de Padoue ; Sœur Marie de Liesse ; Sœur Marie de Saint-Claudius, *coadjutrices*.

Ont prononcé les vœux perpétuels : Sœur Marie de Saint-Elphège ; Sœur Marie de Saint-Ange ; Sœur Marie de Saint-Paul-l'Ermitte ; Sœur Marie de Saint-Louis-de-France ; Sœur Marie de Sainte-Catherine-d'Alexandrie ; Sœur Marie de Sainte-Florina ; Sœur Marie-d'Egypte ; Sœur Marie de Saint-Philippe de Néri ; Sœur Marie de Sainte-Ernestine, *vocales*.

L'allocution de circonstance a été faite par le R. P. Théophile, o. f. m. Quelques membres du clergé ainsi que plusieurs parents et amis étaient présents à cette belle fête.

LES SŒURS DE LA PROVIDENCE DE MONTREAL



ES Sœurs de la Charité de la Providence de Montréal ont élu la Rde Mère Marie-Julienne, ci-devant supérieure provinciale du Montana, supérieure générale de la communauté, en remplacement de la Rde Mère Marie-Antoinette, qui occupait cette haute position depuis douze ans et qui, d'après les constitutions, ne pouvait pas être réélue pour un troisième terme consécutif.

On peut juger de l'importance de cette position de supérieure générale si l'on considère que la communauté, fondée en 1843 par la Mère Gamelin, compte actuellement 83 maisons et 3 noviciats, dont l'un à Montréal, un autre à Joliette et un troisième à Vancouver, Wash., dans le diocèse de Seattle.

De ces nombreux établissements, 30 sont répartis dans les Etats de Washington, du Montana, de l'Orégon et de la Californie ; 8 dans les missions sauvages de l'Alberta, 1 dans

l'Alaska, à Nome, et les autres dans la province de Québec, avec — ce que nous sommes fiers de mentionner — l'hôpital de Kenora, Ont., qui rattache directement le diocèse de Saint-Boniface à l'arbre fécond, dont l'ombre bienfaisante couvre le Canada et une si vaste partie des Etats-Unis. Le nombre des religieuses professes atteint 1772, celui des novices 97 et celui des postulantes 37.

En terminant, rappelons avec fierté que ces religieuses, tant celles des Etats-Unis que du Canada, sont presque toutes issues de notre race canadienne-française et filles de la province de Québec, qui ne cesse d'envoyer chaque année de généreux essais vers tous les points de l'Amérique.

Les Cloches de Saint-Boniface.

APOSTOLAT DE LA PRIERE

Intention générale pour le mois d'août 1910
approuvée et bénie par Pie X

LES RETRAITES D'HOMMES ET SPÉCIALEMENT D'OUVRIERS

OFFRANDE QUOTIDIENNE PENDANT CE MOIS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les hommes, et tout spécialement les ouvriers, apprennent à vous chercher dans les exercices de la retraite.

Résolution apostolique : J'aiderai de mes prières et de mes aumônes les œuvres de retraites.